

MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

A partir du 1^{er} mars, le bac de déchets ménagers (*couvercle gris*) sera collecté **1 fois tous les 15 jours**, en alternance des bacs jaunes.

NOUVEAU CALENDRIER

Le nouveau calendrier de collecte est joint à ce courrier.

Il est également consultable à tout moment sur le site internet de REDON Agglomération.



DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

REDON Agglomération propose **dès le mois de mars** différentes solutions, afin de généraliser le tri à la source des déchets alimentaires et des végétaux.

Aujourd'hui, un tiers des déchets ménagers reste composé de déchets organiques appelés également biodéchets (*terme qui recouvre l'ensemble des déchets issus de la cuisine tels que les épluchures ou les restes de repas, mais aussi les végétaux*) qui finissent incinérés, voire enfouis.

Ces déchets constituent une vraie ressource à valoriser afin de nourrir les sols et/ou produire de l'énergie localement.



Pour réduire ses biodéchets, il est possible de :

Limiter le gaspillage alimentaire
par des gestes simples :
cuisiner les restes, conserver les aliments
de manière appropriée, vérifier les délais
avant de les consommer...

Pratiquer le compostage,
en tas ou dans un bac à compost.

Jardiner :
tonte mulching, paillage, broyage,
réalisation de haies sèches...

LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

La dynamique initiée par REDON Agglomération depuis plusieurs années autour du compostage est renforcée.

Maison individuelle

Les foyers **avec jardin sont incités à composter à leur domicile**, (ce qui concerne près de 9 habitants sur 10).



N'hésitez pas à contacter REDON Agglomération pour commander dès à présent votre composteur (à partir de 23€).

Il existe en 3 volumes différents.

Habitat collectif

Certains habitats collectifs volontaires (1 500 habitants) et les professionnels produisant moins de 5 tonnes de déchets alimentaires par an, peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de sites de compostage partagé.

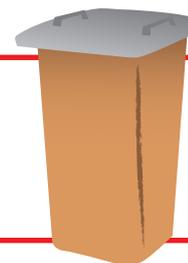
Un agent maître-composteur de REDON Agglomération sensibilise les usagers aux bonnes pratiques du compostage et anime le réseau des référents de sites partagés.

UNE SOLUTION DE DÉPÔT POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Des points d'apport spécifiques vont être déployés dans certains quartiers d'Allaire, Guémené-Penfao, Plessé, Redon et Saint-Nicolas-de-Redon. Les déchets collectés seront valorisés localement en biogaz et en amendement pour les sols.

QUE FAIRE EN CAS DE VOLUME IMPORTANT ?

Les usagers ayant une forte production de déchets (*ordures ménagères*) peuvent demander le remplacement de leur(s) bac(s) gris pour un ou des bacs d'un volume supérieur en contactant le **service déchets de REDON Agglomération**.



Pour les usagers des catégories ci-dessous, qui ne peuvent pas augmenter leur volume de bac, une demande de maintien de la collecte hebdomadaire est possible auprès du service déchets de REDON Agglomération.

- Les établissements sanitaires, médicaux et sociaux
- Les établissements et pôles scolaires et périscolaires
- Les commerces alimentaires, restaurants et cantines
- Les habitats collectifs
- Les personnes en auto-traitement

Grâce à la mobilisation de tous, REDON Agglomération observe :

- **Un net recul de la quantité d'ordures ménagères** avec une réduction des déchets produits :
 - 103 kg par an et par personne en 2021 contre 178 en 2017.
 - 196 kg en moyenne en Bretagne et 250 kg en moyenne en France.
- **Un coût de gestion des déchets inférieur à la moyenne**, grâce aux actions mises en place ces dernières années (*passage à la redevance, extension des consignes de tri des emballages, densification du réseau de points d'apport volontaires et bientôt le tri des déchets alimentaires et la modification des fréquences de collecte*).